

## Vérification des appareils de levage

Contrôle Selon l'arrêté du 1er mars 2004 modifié, Code du travail article R4323-23, circulaire DRT n°2005-04 du 24 mars 2005  
Vérification générale périodique



### Client

ENCHERES MAT  
IMPASSE DE TOULOUSE  
ZI DE TAVERNIE  
31150 BRUGUIERES

### Lieu d'intervention

Dépôt ENCHÈRES MAT  
BRUGUIERES

### Identification de l'équipement

Marque : FRANCE ÉLÉVATEUR Modèle :  
Type : 192 CPM Année : 2 018  
Marquage : CE  
N° Constructeur : 18.192.7262  
Porteur : RENAULT  
Immat. / châssis : FA722DS  
N° Client : 1640097  
CMU en daN : 265  
Compteur : 3701 H

### Conditions de la vérification

Appareil mis à disposition clairement identifié pendant le temps nécessaire : Oui  
Mise à disposition de la notice d'instructions : Non  
Mise à disposition de la déclaration de conformité (appareils neufs) : Non  
Mise à disposition du certificat de conformité (appareils d'occasion) : Non  
Rapports des vérifications précédentes mis à disposition : Non  
Carnet de maintenance mis à disposition : Non  
Mise à disposition des moyens nécessaires à l'accès aux parties à examiner : Oui  
Mise à disposition des charges d'essais et/ou d'épreuves : Oui  
Mise à disposition du personnel nécessaire à la conduite de l'appareil : Non

### Conclusion de la vérification

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître des anomalies ou défauts ne permettant pas au chef d'établissement de mettre l'appareil à disposition des travailleurs (cf. art. R.4321-1).

### Récapitulatif des observations

- 1 Carters de protection du compartiment hydrau-électrique déposés - *Y remédier*
- 2 Non fonctionnement des commandes de stabilisateurs en poste bas - *Y remédier*
- 3 Non fonctionnement des stabilisateurs en poste haut - *Y remédier*
- 4 Non fonctionnement de la nacelle en position sans stabilisateurs - *Y remédier*
- 5 Mauvaise fixation du marche pied d'accès au panier - *Y remédier*
- 6 Mauvaise fixation de la main courante d'accès au caisson - *Y remédier*
- 7 Non fonctionnement de l'équipement en position basse - *Y remédier*
- 8 Platine d'appuis en position route déformé et usée - *Y remédier*
- 9 Suintement hydraulique dans compartiment hydraulique - *Y remédier*
- 10 En raison de problèmes bloquant, impossibilité de réaliser les essais en charge - *Faire réaliser les essais en charge avant toute manutention de personnel*

Représentant client :

Vérificateur : David MALECAMP

